



Insultes sur le lieux de travail

Par **Lucien**, le **18/04/2008** à **00:42**

Bonjour,

Je suis actuellement [s]directeur commercial [/s]dans une PME (convention collective commerce de gros) et une commerciale de la société (donc subalterne) m'a insulté à plusieurs reprise devant témoin mes traitant de "gros con".

J'en ai parlé au gérant de la société en vue de sanction cependant il se trouve embeté dans la mesure où cette commerciale est partie en arrêt maladie pour 2 mois et ne peut donc être sanctionné ni convoqué à un entretien et à son retour il sera trop tard.

Peut on malgré tout la sanctionner sachant que les première insultes se sont produites avant son arrêt ?

Est il possible d'engager une procédure pénale ?

Lucien VIATOR
lviator@hotmail.com

Merci beaucoup

cordialement